



Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 5 mars 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Monsieur le Président de
Société d'Aménagement et de Restauration
de Metz-Métropole
48 Place Mazelle
57045 Metz Cedex

eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Porté à connaissance modifiant l'arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau n°2013-DDT/SABE/EAU n°40 du 3 septembre 2013

Réf : N° 57-2018-00089

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 23 février 2018, vous avez déposé un dossier de porté à connaissance modifiant l'arrêté 2013-DDT/SABE/EAU n°40 du 3 septembre 2013 autorisant, au titre du code de l'environnement, l'extension de la zone du TECHNOPOLE de METZ.

Les modifications de l'arrêté sont les suivantes :

- Les bassins ne sont pas imperméabilisés afin de favoriser l'infiltration des petites pluies.
- L'arrêté prévoyait pour le bassin Sud des noues permettant de stocker 4 160m³ et un bassin de 1 170m³. Les noues ont maintenant seule vocation de transfert et le volume de rétention total est de 4 370m³ réparti en 3 bassins. La gestion des eaux pluviales se fait toujours pour une pluie centennale.
- Avant le rejet dans la Seulhotte comme prévu dans l'arrêté d'autorisation, les eaux pluviales transiteront par une roselière.
- La part d'habitat individuel est maintenant plus importante. Cela implique le coefficient d'imperméabilisation pour le bassin Sud est maintenant de 0,53.

Après examen, je vous informe que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé.

La présente lettre clôt la procédure de "porté à connaissance".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie à :

- INGEROP
1 Rue du parc
67088 Strasbourg Cedex 02

L'ADJOINT AU CHEF DU SERVICE AMÉNAGEMENT,
BIODIVERSITÉ, EAU,


PIERRE SIBI